

LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DANS LE NORD-TOGO

The protection of the environment in Northern Togo

K. T. T. TCHAMIE*

ABSTRACT

In the northern part of Togo, cultivated surfaces have greatly expanded to the detriment of wooded areas (2000 ha every year). This uncontrolled deforestation is responsible for the lack of agricultural products, the lack of water and the lack of fire-wood and charcoal in certain large dwelling sites. A certain number of measures have just been taken : areas with a preservation order, on reforestation by the local community or under local government control, regulations of bush fires and agroforestry.

RESUME

Dans le Nord du Togo, les superficies cultivées se sont considérablement étendues au détriment des formations boisées (2000 ha chaque année). Ce déboisement incontrôlé associé à d'autres facteurs est responsable de la faible production agricole, du manque d'eau local et du manque de bois de chauffe et de charbon de bois dans certaines grosses agglomérations. Un certain nombre de mesures viennent d'être prises, à savoir: un classement de certaines forêts, des reboisements communautaires ou en régie, la réglementation des feux de brousse et de l'agroforesterie.

INTRODUCTION

Le Nord-Togo s'étend du 11°10' au nord au 9°15' au sud suivant une ligne Bassar-Alédjo-Kadara, couvrant ainsi une superficie d'environ 19.960 km² et comprend au nord la région des savanes et la région de la Kara au sud. Le couvert végétal de cette région a subi de profondes transformations aussi bien dans son taux de couverture que dans sa composition floristique, avec pour corollaire le déséquilibre écologique. Le

* Département de Géographie - Université du Bénin - Lomé - Togo

principal facteur de cette modification de la végétation est l'homme dont les actions sont diverses: défrichement pour installer ses champs, collecte de bois de chauffe, feux de brousse, etc.

Le couvert végétal recule et les conséquences néfastes sur la vie des hommes et des animaux se font sentir de plus en plus durement, d'où la nécessité de protéger l'environnement. C'est dans cette optique qu'un certain nombre de mesures sont prises (les aires protégées, les reboisements, la réglementation des feux de brousse, etc.) avec en particulier, des mesures incitatrices en faveur des populations rurales afin de les amener à s'intéresser et à participer massivement à cette politique de protection de leur environnement.

LE CADRE PHYSIQUE ET HUMAIN

LE MILIEU PHYSIQUE

Le relief du Nord-Togo est constitué de la branche nord de l'Atakora qui se divise en deux bras au sud de la rivière Kara, l'un allant vers le nord-est et qui forme la chaîne de Défalé (Mont Koularo 581 m, mont Amalo 804 m, etc.), l'autre allant vers l'est et qui forme les plateaux Soudou-Dako d'altitude moyenne de 700 m. Les deux bras isolent la plaine bénino-togolaise d'altitude moyenne de 200 m, flanquée de ses massifs basiques que sont la chaîne de Lama (mont Kalankpa 782 m, mont Toldjia 489 m, mont Liman 679 m, mont Assiré 679 m, etc.). A l'ouest de la chaîne de l'Atakora, s'étend la grande plaine du Nord (la plaine de l'Oti) d'altitude moyenne de 200 m).

Sur le plan hydrographique, le principal cours d'eau est l'Oti qui prend sa source au Bénin dans l'Atakora, cours d'eau à régime tropical; il coule du nord vers le sud. Ses affluents les plus importants sont sur sa rive gauche et ont pour nom, du nord au sud : Sansargou, Namiélé, Koumongou (dont l'affluent est la Kéran dans laquelle se jette la rivière Binah), Kara et enfin le Mô.

Les sols sont variés : les sols peu évolués d'érosion, les vertisols, les sols hydromorphes, les sols ferrugineux tropicaux et les sols ferralitiques.

Dans les régions de montagne règne un climat tropical humide d'altitude avec des moyennes annuelles de précipitations supérieures à 1300 mm (Alédjo-Kadara 1550 mm, Niamtougou 1516 mm, Soudé 1465 mm, Kara 1352 mm) et un climat soudanien dans la plaine du Nord (Guérin-Kouka 1225 mm, Mango 1080 mm, Dapaon 1045 mm). Les mois écologiquement secs (moins de 30 mm) sont novembre, décembre, janvier, février et mars. Ils connaissent les effets desséchants de l'Alizé du nord-est (Harmattan).

Du point de vue biogéographique, le Nord-Togo comprend deux zones écologiques d'après le découpage de ERN (1979, 1984) et de J.F. BRUNEL, P. HIEPKO, H. SCHOLZ (1981) (Fig. 1).

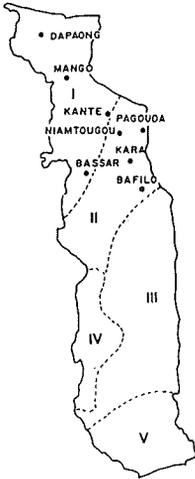


Fig. 1 : Divisions écologiques du Togo
 Zone I : plaines du Nord
 Zone II : Montagnes du Nord
 Zone III : Plaines du Centre
 Zone IV : Section méridionales monts
 du Togo
 Zone V : Régions côtières

La zone écologique I comprend les plaines du nord avec une végétation climatique constituée de forêts sèches où les Légumineuses et les Combrétacées constituent une strate arborescente de 8 à 10 m, accompagnées de quelques Anacardiées, Burseracées, etc. Les savanes soudaniennes sont composées d'espèces telles que *Adansonia digitata*, *Acacia* spp., *Borassus aethiopicum*, etc.

La zone écologique II qui comprend essentiellement la partie nord de l'Atakora a une végétation formée de forêts sèches, avec des espèces telles que : *Isobertinia doka*, *Monotes kerstingii*, *Uapaca togoensis*, etc. et de forêts galeries (*Berlinia grandiflora*, *Dialium guineense*, *Elaeis guineensis*, etc.) et des savanes à forte emprise humaine.

Toutes ces formations végétales dépendent de la nature du sol, du climat, mais surtout de l'homme.

LE MILIEU HUMAIN

Pour l'ensemble des régions des Savanes et de la Kara, la population a été estimée pour l'année 1990 à environ 911.300 habitants¹.

Cette population est presque essentiellement rurale et, à l'échelon préfectoral, varie de 15 à 80 habitants/km². Mais en valeur absolue, des noyaux à forte occupation humaine, aux alentours des préfectures de la Kozah, Kpagouda et de Tone, dépassent le niveau des 150/200 habitants/km². Cette population tient sa principale activité de l'agriculture, de l'élevage et de l'artisanat. Les principales cultures sont le sorgho, l'arachide (*Archis hypogea*), l'igname (*Disoscorea* spp.), le coton (*Gossipium* sp.), le haricot (*Vigna* sp.) etc. Quant à l'élevage, il est surtout pratiqué dans la région de Dapaong (bovins, caprins, ovins et volaille).

La conquête de l'espace cultivable par abattage des ligneux et le nettoyage par le feu ont contribué avec la recherche de bois de chauffe, à la dégradation de la végétation.

¹ Annuaire officiel de la République togolaise, 1987.

LES CAUSES DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

De tout temps, la végétation a servi de principale source aux besoins des hommes. La forêt fournit son ombre, son bois, ses fruits, ses feuilles, son écorce, sa résine, sa faune, etc. Elle a un rôle à la fois économique et social. La forêt a aussi un rôle écologique fondamental lorsqu'elle influence vent, température et eau de l'atmosphère et du sol. Elle participe au cycle de l'eau, de l'oxygène, du gaz carbonique et de l'azote. La disparition de la forêt dans une région entraîne sa mort. Or, l'homme dans le souci majeur de la recherche de la nourriture a défriché pour installer ses champs, tire sa principale source d'énergie domestique du bois de chauffe et, pour des raisons diverses, a depuis des temps immémoriaux allumé des feux de brousse.

LES DEFRICTIONS AGRICOLES

La forte densité de population s'est traduite par une intensive mise en valeur des terres dans le Nord-Togo. L'accroissement rapide des taux démographiques (2,5 %), les flux migratoires et les besoins correspondants de cette population ont abouti à la nécessité de défricher de nouvelles terres là où elles sont disponibles, et d'intensifier les exploitations existantes (pays Moba, Tchokossi, Kabyà et Losso). Ici, il a fallu raccourcir davantage les jachères et exploiter de plus en plus les formations boisées en vue d'approvisionner les populations en bois de chauffe et en bois d'oeuvre.

Plusieurs montagnes de la région ont atteint des niveaux de dégradation alarmante du fait des cultures. Les montagnes de la chaîne de Lama cultivées sur de grandes superficies sont dans la plupart des cas couvertes par une végétation herbeuse sur des sols squelettiques (*Heteropogon contortus*, *Andropogon* sp., *Loudetia* sp., etc.) avec çà et là des espèces utiles telles que *Elaeis guineensis*, *Adansonia digitata*, *Hyphaene thebaica*, etc. La quasi-totalité de la chaîne de l'Atakora, à l'exception de quelques petites parties de forêt classées (Manda, Koularo, Amalo) est fortement dégradée, non seulement en ce qui concerne les sols partiellement emportés par les pluies torrentielles et les torrents. Sur ces sols squelettiques poussent quelques espèces caractéristiques telles que : *Bombax costatum*, *Euphorbia poissonii*, *Entada wahlbergii*, *Hymenodictyon floribundum*, *Protera madiensis*, avec des graminées telles que *Andropogon*, *Loudetia*, *Aristida*, *Heteropogon*, etc.

Cette forte emprise humaine s'est aussi traduite par la construction de parcs arborés qui traduisent la civilisation agraire de chaque groupe ethnique. Ainsi, dans la région des savanes, domine un parc arboré à *Parkia clappertoniana* et *Vitellaria paradoxa* au nord, un parc arboré à *Borassus aethiopicum* à l'ouest et à l'est un parc arboré à *Parkia clappertoniana* et à *Adansonia digitata* (Préfecture de Tone). Dans la Préfecture de l'Oti, domine un parc arboré à *Vitellaria paradoxa*. Dans la région de la Kara on a autour de Niamtougou et du pays Kabyè un parc à *Elaeis guineensis* en association avec *Hyphaene thebaica*, *Adansonia digitata*, *Parkia clappertoniana*, *Vitex doniana*, *Blighia sapida*, *Borassus aethiopicum*. Dans la région de Bafilo, domine le binome *Parkia clappertoniana* et *Vitellaria paradoxa*.

Les défrichements ont éliminé la végétation spontanée et il ne subsiste plus qu'une végétation naine à forte emprise humaine. La végétation naturelle ne se rencontre plus

que dans les régions difficiles d'accès, les secteurs insalubres (le long de certains cours d'eau), les bois sacrés et les réserves forestières.

LES FEUX DE BROUSSE

La pratique séculaire des feux de brousse revêt un aspect socio-économique. L'agriculture traditionnelle caractérisée par un système d'itinérance est associée à la pratique des feux. C'est grâce au feu que la végétation est transformée en éléments fertilisants pour l'agriculture. Le feu permet le débroussaillage, le défrichage, la destruction des plantes nuisibles, des mauvaises herbes, des insectes et autres sources de pestes et maladies et donc une certaine stérilisation du sol. Cependant, l'utilisation du feu dans l'agriculture entraîne des conséquences négatives sur le potentiel productif du sol, car non seulement cet enrichissement est éphémère, le feu détruit la structure physique du sol rendant ainsi le sol vulnérable à l'érosion. Le feu de brousse est aussi associé à l'élevage extensif, car il permet la repousse rapide des herbes après son passage, ce qui permet au bétail d'avoir plus rapidement du fourrage. C'est à ce même titre qu'il est utilisé dans le parc national de la Kéran, mais ici, son utilisation rationnelle fait qu'on en parle comme feu de traitement. Dans l'un comme dans l'autre cas, le caractère "utilitaire" du feu est indéniable.

Le feu de brousse allumé après les récoltes est un fait social lié à des considérations ancestrales. Il a pour but d'assainir le paysage, l'environnement où vivent les vivants et les fétiches. Quelles que soient donc les mesures prises à l'encontre de ces feux, ils doivent passer sur telle montagne, par exemple, parce qu'elle est habitée par un fétiche. C'est là qu'apparaît son caractère magico-religieux. La fréquence et le caractère séculaire de ces feux de brousse ont fait d'eux un des éléments écologiques des formations végétales du Nord Togo devenues actuellement des "pyroclimax" floristiquement et physionomiquement appauvries et dégradées. Ces feux ont transformé certaines formations boisées soit en savanes herbeuses à *Loudetia* et *Aristida*, soit en savanes sèches riches en espèces ligneuses fortement épineuses et résistantes au feu telles que : *Acacia dudgeonii*, *Acacia gourmaensis*, *Acacia hockii*, *Acacia macrostachya*, *Balanites aegyptiara*, *Bauhinia rufescens*, etc.. Le feu a entraîné chez certaines espèces des formes d'adaptation morphologique telles que l'épaisseur de l'écorce chez un certain nombre de ligneux (*Bombax costatum*), un rhitidome épais chez *Vitellaria paradoxa*, une forme hémicryptophyte chez *Chochlopermum tinctorium*, etc..

Au total, les effets des feux de brousse sont néfastes sur le couvert végétal, son rôle écologique est plus favorable au maintien et au développement des formations herbeuses au détriment des formations ligneuses et du potentiel productif des sols.

LA COLLECTE DU BOIS

Elle correspond aux besoins multiples des hommes, à savoir :

Bois d'énergie domestique

Le bois de chauffe et le charbon de bois constituent les sources essentielles d'énergie domestique. Le problème d'approvisionnement des grosses agglomérations en

ces produits pose des difficultés du fait de la pénurie qui se fait de plus en plus sentir. Les prélèvements répétés sur le couvert végétal des environs immédiats de ces grosses agglomérations (Kara, Dapaong) empêchent celui-ci de se reconstituer. Il présente ainsi une physionomie maigre et rabougrie. Ce manque de bois de chauffe oblige les populations de ces agglomérations (Kara) à faire appel au bois de chauffe de la région de Bafilo, des villages environnants (Awandjélo, Atchangbadé) et de certaines localités de la Préfecture de la Kéran (Namon, Agbassa).

Bois de service

La végétation spontanée reste un élément essentiel de source de matériaux divers pour l'artisanat. On utilise les feuilles d' *Elaeis guineensis*, d'*Hyphaene thebaica*, de *Borassus aethiopum* pour la tresse de chapeaux, d'éventails, de claies et de paniers. Le bois de *Vitellaria paradoxa*, *Azelia africana*, *Zanthoxylum zanthoxyloïdes* servent à confectionner manches houes, couteaux, mortiers, pilons, escabeaux, arcs, etc.. Pour la couverture des cases, les charpentes sont faites de "cockers" d'*Elaeis guineensis* et de *Borassus aethiopum* auxquels il faut ajouter les perches et les poteaux de diverses espèces d'arbres. Les chaumes de divers espèces de graminées (*Andropogon*, *Panicum*) sont utilisées pour la couverture des cases. Pour les cordages, on utilise les rameaux des Arécacées, l'écorce de *Cochlospermum planchonii* et certaines graminées (*Trachypogon spicatus*).

Produits divers

Les éléments (écorces, feuilles, racines, fruits) de diverses espèces végétales entrent dans la pharmacopée traditionnelle: *Zanthoxylum zanthoxyloïdes* (racines), *Pteléopsis suberosa* (écorce), *Nauclea latifolia* (feuilles), etc.. Les fruits de diverses espèces végétales : *Parkia clappertoniana*, *Vitex cordata*, *Diospyros mespiliformis*, *Tamarindus indica*, *Annona senegalensis*, *Vitellaria paradoxa*, etc., entrent dans la consommation des populations surtout en période de soudure. Certaines espèces telles que *Elaeis guineensis* sont exploitées en vue de la fabrication d'une boisson locale appelée "bam" en particulier dans le pays Kotocoli (Assoli).

La combinaison de tous ces facteurs a abouti à la dégradation de la végétation naturelle. Les conséquences de cette dégradation sont évidentes avec la mise à nu des cuirasses, l'érosion des sols, la pénurie de bois de chauffe, la diminution des potentialités agricoles des sols, la disparition de certaines mares, ce qui pose d'énormes problèmes de manque d'eau en particulier dans la région de Dapaong et qui a nécessité la mise en place de barrage de retenue d'eau dont un certain nombre tarissent au coeur de la saison sèche. L'équilibre écologique est partout rompu, d'où la nécessité de sauvegarder et de protéger l'environnement, ce qui éviterait aux générations futures à payer un lourd tribut.

LES MESURES DE SAUVEGARDE DE L'ENVIRONNEMENT

Les diverses mesures prises pour la protection et la conservation de l'environnement sont : les classements des forêts, les reboisements, la lutte contre les feux de brousse et l'agroforesterie.

LES AIRES PROTEGEES

La politique du Togo en matière de la protection de la faune et de la flore remonte à l'époque coloniale. Toutes les aires protégées se trouvent localisées dans la région des Savanes, soit 186.556 ha pour une superficie de 8.470 km². La région de la Kara possède quant à elle 127.103 ha de réserves pour une superficie de 11.738 km².

LA REGLEMENTATION DES FEUX DE BROUSSE

Dans le Nord-Togo, les feux de brousse ont plusieurs raisons d'être :

- Les feux de chasse, allumés sans aucune considération d'écosystème, pourvu qu'il y ait du gibier. Ces feux sont des feux de fin de saison sèche, période pendant laquelle il fait le plus chaud et la végétation est la plus sèche, ils sont de ce fait très nocifs.
- Les feux accidentels sévissent au moment où les champs sont préparés pour les cultures un peu avant les premières pluies. A cette époque, la végétation a atteint une dessiccation très poussée et les feux sont donc très nocifs, surtout s'ils sont généralisés.
- Les feux pastoraux allumés en vue de favoriser la repousse de l'herbe pour le bétail, lorsque la paille devient peu nutritive après la maturation des graines. Ils sont allumés parfois sans précaution et détruisent souvent des champs entiers ou des plantations forestières et des aires protégées n'ayant pas bénéficié des cordons pare-feux.
- Les feux dits d'assainissement allumés pour nettoyer le paysage.

Pour tous les dommages causés par ces feux sur la végétation et les sols, une attention particulière leur est portée depuis 1978. Ils ont fait l'objet d'une réglementation par l'ordonnance du 23 mars 1984 qui fixe les nouveaux barèmes des peines, des dommages et intérêts.

Pour les commodités que procurent les feux de brousse dans l'agriculture, l'élevage, la chasse, l'assainissement du paysage et son rôle écologique dans le fonctionnement de l'écosystème des savanes, il est hors de question qu'ils soient systématiquement interdits. En fait, si une telle solution était envisagée, elle n'aurait pas de chance d'aboutir du fait du caractère séculaire de la pratique. Il est donc apporté des aménagements afin que les feux de brousse soient pratiqués de façon plus rationnelle.

La suppression des feux de brousse portera un grand préjudice à l'économie des populations rurales qui tirent la totalité de leurs revenus de l'agriculture et de l'élevage. C'est bien ce que faisait remarquer A. CHOLET (1951) cité par K.T.T. TCHAMIE (1988) à propos de la suppression de ces feux en ces termes : "Demandons-nous si nous sommes capables à l'heure actuelle d'apporter aux populations les moyens nécessaires pour lutter contre divers fléaux sans l'aide du feu. Il nous paraît que poser la question ainsi, c'est répondre par la négation. Dans ces conditions, il semble que le seul remède ayant une certaine efficacité est le feu précoce qu'on allume dès la fin de la saison des pluies". C'est dans cette optique qu'a été instituée au Togo la pratique des feux précoces. Ils sont allumés peu après les dernières pluies. En fait, ils sont eux-mêmes nocifs mais beaucoup moins que les feux tardifs de fin de saison sèche. Parmi les moyens pour rendre efficace la lutte contre les feux de brousse tardifs, on peut citer: l'enseignement, la radio, la presse écrite, l'action des éducateurs de masse et des animateurs ruraux.

LES REBOISEMENTS

Il existe deux raisons à ces reboisements dans le Nord-Togo :

- La première est d'ordre écologique, elle vise à établir l'équilibre écologique dans les secteurs les plus touchés par la déforestation. La maîtrise de l'eau dans certaines campagnes et même dans certaines grosses agglomérations (Dapaong) est un sérieux problème. Afin de résoudre en partie ce problème, un certain nombre de barrages de retenue d'eau sont construits un peu partout, en particulier dans la préfecture de Tône pour l'alimentation en eau des populations et du bétail. Les reboisements permettront donc le maintien de la fertilité et de la protection des sols, la conservation des espèces animales et végétales, la fourniture du pâturage pour le bétail, etc.. Ces reboisements vont enfin permettre des aménagements forestiers anti-érosifs dans les secteurs montagneux où les fortes densités de population et l'intensification des cultures provoquent une dégradation progressive des versants (montagnes du pays Kabyè). Le premier objectif est donc la conservation des ressources naturelles et la restauration du couvert forestier.
- La deuxième raison est l'approvisionnement de l'économie du Nord-Togo en charbon de bois, en bois de chauffe et en bois de service.

Les interventions de la FAO, du FED et de l'ONG CARE INTERNATIONAL en appui à la politique de reboisement généralisé du Gouvernement togolais ont abouti à la situation suivante :

Tab.I. - Actions de reboisement des projets FAO, FED et de l'ONG CARE INTERNATIONALE dans la région de la Kara

Secteurs	Nbre de pépi- nières villageoises	Nbre de plants produits	Superficie reboisée (ha)	Nbre de reboiseurs	Essences produites
Assoli	4	78.298	56,80	160	<i>Eucalyptus</i>
Binah	20	83.005	81,50	478	<i>Acacia</i>
Doufelgou	5	64.260	56,00	205	<i>Cassia</i>
Kozah	16	302.435	129,75	455	<i>Neem</i>
Agbassa FED	2	22.126	35,00	120	<i>Flamboyant</i>
Bassar	20	134.149	91,50	600	<i>Manguier</i>
Kéran	6	107.374	54,25	300	<i>Teck etc.</i>
TOTAL	73	791.647	504,80	2.318	

Source : DRDR/KARA Synthèse des activités agricoles au niveau de la région. Campagne 89 et programme 90

L'AGROFORESTERIE

L'intégration de l'arbre dans le paysage agraire dans le Nord-Togo est un fait séculaire, comme le montrent l'importance et la variété des parcs arborés. Mais dans ce cas, il ne s'agit pas d'agroforesterie qui est un système de production combinée de la nourriture et du bois. Elle est certainement la voie la plus difficile à mettre en oeuvre, mais aussi la plus économique et à plus long terme, la plus sûre. Son développement

suppose d'abord une prise de conscience et une sensibilisation effective des populations rurales.

Actuellement, dans la région de Kara, en dehors du reboisement proprement dit, la FAO et le PNUD mènent des activités d'agroforesterie ayant pour objectifs principaux :

- l'amélioration du niveau de fertilité des sols à partir des légumineuses,
- la production de fourrage pour le bétail,
- la production de bois de chauffe.

Le système agroforesterie est pour le moment pratiqué seulement dans deux préfectures: Binah, sur 35 ha et Kozah, sur 26,50 ha.

Cette action d'agroforesterie prend toute sa valeur dans la région de la Kara, étant donné:

- le manque de terre, ce qui oblige le paysan à exploiter continuellement sans répit le peu d'espace qu'il a à sa disposition,
- l'introduction de l'agriculture intensive en milieu rural.

LES PROBLEMES RELATIFS A LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET QUELQUES APPROCHES DE SOLUTION

Il y a d'abord des problèmes relatifs aux aires protégées. Lors des deux séminaires tenus à Kara en 1982 et à Lomé en 1983 sur les parcs nationaux et la protection de l'environnement, les grandes lignes de cette politique ont été exposées :

- une politique socio-culturelle visera à placer l'homme dans son cadre de vie naturelle,
- sur le plan socio-économique, les parcs nationaux doivent concourir au développement de l'économie régionale,
- les déplacements de populations, devront être indemnisés et les nouveaux lieux d'accueil recevoir toutes les infrastructures nécessaires.

Mais, dans les faits, les choses ne furent pas réalisées telles que préconisées par cette politique. Plus que toute autre région, celle des savanes présente les problèmes les plus cruciaux. C'est ainsi que, sur le plan économique, les fréquentes extensions du parc national de la Kéran et de la réserve de faune de l'Oti-Mandouri ont entraîné des conséquences négatives :

- perte d'un terrain de chasse et donc d'un apport protéique pour les populations,
- interdiction de la pêche, une activité traditionnelle pour les riverains de l'Oti,
- inaccessibilité du bétail aux pâturages des bas-fonds et aux points d'eau très recherchés en saison sèche,
- émigration de la population jeune,
- abandon de plusieurs projets de développement agricole sur les terres les plus intéressantes de la région,
- les reboisements doivent se réaliser en saison des pluies, période des grands travaux des champs; il y a donc concurrence entre les travaux champêtres et les reboisements. Or, pour les paysans, ce qui compte est le "cash crop", les résultats des cultures sont à court terme tandis que ceux des reboisements sont à long terme,
- enfin, il se pose le problème des terres qui s'exprime en terme de manque pour les reboisements dans certains secteurs à forte concentration humaine comme dans la région montagnaise du pays Kabye et dans la région de Dapaong.

LES MESURES INCITATIVES EN FAVEUR DES MASSES RURALES

Plus qu'une question financière, la sylviculture communautaire exige une approche qui comprenne une dimension sociologique dont les solutions techniques font défaut. Car les populations ne planteront pas les arbres pour faire plaisir aux hommes politiques, aux chefs coutumiers ou aux forestiers. Seule la perspective d'un profit peut les inciter à accepter la politique de foresterie rurale.

Les mesures incitatives prises au Togo sont les suivantes:

- la mise à disposition gratuite des plants tous les 1er juin, par la direction de la production forestière,
- une partie de ces plants est achetée aux pépiniéristes villageois par la direction de la production forestière, l'ODEF et les divers projets de reboisement. Ces plants sont par la suite distribués aux populations lors des reboisements de la Journée de l'Arbre,
- il est proposé aux populations des essences à grand pouvoir de développement, ce qui permet à celles-ci d'en profiter à très court terme,
- les planteurs se sentent propriétaires de leurs plantations comme prévu dans le nouveau code forestier,
- il y a enfin le Programme Alimentaire Mondial (PAM) qui intervient depuis 1986 de façon très originale pour soutenir les actions de reboisement du Gouvernement dans le Nord-Togo. Les objectifs de ce projet PAM sont précisément de faire accroître les reboisements étatiques, d'encourager les plantations villageoises, de vulgariser et développer les pépinières villageoises. Le projet PAM (Projet 2818 - Développement forestier) offre une aide aux paysans dont les activités de reboisement sont reconnues être une réussite.

Les populations rurales se sont massivement intéressées à ce projet expérimental (plus de 70 %) pour deux raisons essentielles: l'obtention de vivres et la propriété des plantations.

Des campagnes de sensibilisation sont faites dans le but de faire voir aux populations les aspects positifs des reboisements. Dans le cadre de divers projets, l'objectif est avant tout de:

- sensibiliser les villageois aux avantages de la foresterie communautaire,
- former les paysans à produire des plants par la création des pépinières villageoises,
- créer des bois individuels, collectifs, scolaires.

Car reboiser, c'est disposer en lieu sûr d'un couvert végétal pour la satisfaction des besoins : alimentaires (fruitiers), de chauffe (acacia, ...), de perches (eucalyptus, ...), de régénération des sols (leucena, ...).

Pour cela, les paysans sont encouragés à faire des pépinières où ils feront pousser des plants qui serviront pour les reboisements. Ces plants sont achetés par les projets FED, FAO, PNUD, la Direction de la Production Forestière et l'ODEF à raison de 12 F le plant, ce qui permet aux pépiniéristes d'avoir une nouvelle source de revenus. Ce sont ces mêmes plants qui sont distribués aux paysans pour les reboisements. La finalité est d'amener les paysans à savoir produire eux-mêmes les plants, ce qui fera multiplier au maximum les pépiniéristes villageois et enfin à passer à la phase finale qui est celle du reboisement et de l'entretien des plantations. Ainsi, les populations rurales accepteront de respecter les arbres qu'elles ont elles-mêmes fait pousser.

Un exemple de projet FAO fait apparaître le degré d'adhésion des populations à la foresterie rurale dans le Nord-Togo (Tab. II).
PROJET TOG 83/008

Volet plantations communautaires

Objectif : sensibiliser les villageois aux avantages de la foresterie communautaire.

Méthodologie :

1. Sélection en coopération avec les autorités des villages-cibles¹, quarante (40) au départ en vue de créer des plantations (privées, collectives, scolaires) dont le produit ira aux réalisateurs.
2. Formation périodique (à raison de deux semaines par an) des responsables villageois de la foresterie villageoise.
3. Formation de la population par lesdits responsables à la foresterie rurale et à l'exploitation des pépinières villageoises.
4. Distribution gratuite des plants issus des pépinières centrales (Mango, Kara, Namon) et villageoises.
5. Dans l'intervalle, le Programme Alimentaire Mondial (PAM) fournit aux collectivités rurales ayant assumé la création de bois collectifs et aux responsables villageois, des vivres en guise d'encouragements.

Réalisations

Tab. II - Actions de reboisement dans le cadre du Projet FAO

Préfectures	Superficies reboisées		Surfaces entretenues (ha)	Succès (%)	Superficie (%)	1987
	1986	Total				
Doufelgou	20,50	10,50	30,75	24,50	80	24,27
Bassar	16,50	12,75	29,25	18,75	64	11,25
Assoli	12,25	14,25	26,50	19,50	73	12,00
Kozah	17,50	25,90	42,90	38,46	89	22,05
Binah	9,08	8,25	17,33	7,03	40	4,45
Keran	13,25	11,75	25,00	16,75	67	15,75
Oti	35,50	10,75	46,00	29,50	63	11,75
Tone	14,75	11,82	26,57	17,00	64	7,25
Total	139,83	105,72	245,55	171,50	69,84	108,77

Source : ODEF, Kara

Avec un total de 354,32 ha de superficie reboisée sur l'ensemble des trois années, l'adhésion des populations à la foresterie villageoise est assez encourageante avec un taux de réussite de quelque 70 %. Les efforts de reboisement sont cependant inégaux selon les préfectures : les taux de réussite vont de 89 % (Kozah) à 40 % (Binah).

¹ Nous n'avons pas fait figurer ces villages-cibles afin de rendre le tableau II plus lisible

Le tableau III relatif au même projet porte sur le nombre de plantations privées et collectives.

Tab. III - Nombre de plantations privées et collectives (nombre de planteurs)

Années	Privées	Collectives	Total
1985	412	49	461
1986	363	5	368
Total	775	54	829

Source : ODEF, Kara

La volonté manifeste des populations rurales de faire des pépinières d'où sortiront des plants pour les reboisements constitue un aspect positif au développement de la foresterie rurale dans le Nord-Togo, une foresterie rurale de laquelle dépendra l'équilibre écologique déjà fort perturbé de la région.

CONCLUSION

Bien plus que les données chiffrées, ce sont les effets socio-psychologiques induits par cette politique qui doivent être pris en compte dans l'analyse du bilan de cette action. En effet, la foresterie rurale reste, dans les pays tropicaux, la clef de voûte de la réussite de toute action de protection et de sauvegarde de la nature. Le déboisement est un phénomène qui découle de l'accroissement de la population; il ne peut se régler qu'avec et par les individus eux-mêmes. L'impact social de cette politique est attesté par le développement en milieu rural des pépinières villageoises, des plantations individuelles et collectives, le respect de la réglementation sur les feux de brousse et la chasse, le respect des aires protégées et enfin l'introduction timide de l'agroforesterie. Tous ces aspects se retrouvent dans une meilleure lecture de ces divers projets de développement de la foresterie dans le Nord-Togo.

BIBLIOGRAPHIE

- BENE, J.G., HALL, H.W. & COTE, A., 1978. Les arbres dans l'aménagement des terres sous les tropiques : une solution à la faim. Ottawa, CRDI, 55 p.
- DELWAULLE, J.C., 1978. Plantations forestières en Afrique tropicale sèche - Techniques et espèces à utiliser, *Bois et Forêts des Tropiques*, 181, 15-28.
- DEVILLE, A., 1981. Prospection pour l'étude d'un aménagement de pépinières forestières sélectionnées en savanes arborées et arbustives au Nord-Togo, Projet PNUD/FAO - TOG/77/004, Lama-Kara, 25 juin, 11 p.

- CATINOT, R., 1984. En Afrique francophone, l'avenir forestier tropical se jouera dans le cadre du monde rural. On ne peut dissocier la forêt de son milieu naturel et de ses habitants, *Bois et Forêts des Tropiques*, 203, 7-43.
- LOGO, O.K.E., 1983. Pour un Togo. *Togo.-Dialogue*, 77, pp. 5 et 22.
- MERLET, L., 1987. Domaine réservé. la protection de la faune. *Politique africaine* 27, Khartala, Paris, 55-56.
- NADJOMBE, O., 1944. Pratiques agrosylvicoles au Togo. In: Colloque sur l'Agroforesterie en Afrique tropicale humide, Ibadan, avril-mai, pp.78-80.
- NADJOMBE, O., 1982. La place de la forêt dans le développement économique et social du Togo. Séminaire sur les parcs nationaux et la protection de la faune et de la flore, Kara.
- TCHAMIE, K.T.T., 1988. Contribution à l'étude des savanes du Togo central (zone écologique II) Thèse de doctorat, Univ. de Bordeaux III, 297 p. (inédit).

